

ONUB

NOTE VERBALE

Ref. BDI/ORSSG/2006/136

La Mission de l'Opération des Nations Unies au Burundi, ONUB, présente ses compliments au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de la République du Burundi et a l'honneur de lui transmettre la note verbale que lui adresse le Conseiller Juridique de l'Organisation des Nations Unies en date du 21 décembre 2006.

Sous réserve de l'accord du Gouvernement, le Conseiller Juridique propose que la délégation d'experts chargée de reprendre le dialogue et de présenter un projet d'accord cadre général sur la mise en place d'un double mécanisme de justice de transition, se rende au Burundi dans la première quinzaine du mois de février 2007. L'ONUB se tient à la disposition des autorités burundaises pour mettre au point les dates et modalités logistiques ainsi qu'un programme de travail conjoint en vue d'assurer le meilleur succès aux discussions à venir.

L'Opération des Nations Unies au Burundi saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de la République du Burundi, les assurances de sa haute considération.



le Burundi, le 28 décembre 2006

Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de la République du  
Burundi  
Bujumbura

- CC : Première Vice-Présidence de la République
- Ministère de la justice
- Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de l'homme et du Genre,
- Ministère de la Communication et Porte-parole du Gouvernement
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

United Nations  Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

Le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à Son Excellence Madame la Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de la République du Burundi et a l'honneur de se référer à la lettre de Madame la Ministre en date du 5 octobre 2006 (no.204.01/624/RE/2006) adressée au Sous-secrétaire général aux affaires juridiques faisant suite aux correspondances antérieures à ce sujet.

Avec ses regrets pour le temps mis à répondre à cette lettre, le Conseiller juridique a appris avec satisfaction que le Gouvernement du Burundi est prêt à recevoir une délégation d'experts selon les termes énoncés dans la lettre en date du 24 août 2006 du Sous-secrétaire général aux affaires juridiques afin de continuer notre dialogue. Le mandat de la mission est de solliciter des éclaircissements sur la position du Gouvernement en vue de dégager une position commune sur les trois sujets évoqués dans la lettre, en particulier : la nature du processus de consultation nationale ; le champ d'application d'une amnistie, le cas échéant ; et les rapports entre la Commission Vérité et Réconciliation et le Tribunal spécial. La délégation d'experts sera ensuite prête à présenter, en vue d'une discussion préliminaire, un projet d'accord cadre général sur la mise en place du double mécanisme, la Commission Vérité et Réconciliation et le Tribunal spécial, établissant leurs bases juridiques, leurs compétences, leur composition, leur financement ainsi que les rapports et modalités de coopération entre les deux institutions, et leur échelonnement dans le temps.

A cette fin, le Conseiller juridique voudrait proposer que la mission se rende au Burundi dans la première quinzaine du mois de février 2007. Au cas où ces dates conviendraient aux autorités du Burundi, les dates exactes et un programme de travail de la mission seraient mis au point par l'intermédiaire de l'ONUB/BINUB.

Un projet d'accord cadre général sera transmis aux autorités du Burundi avant l'arrivée de la mission à Bujumbura pour faciliter la préparation des échanges de vues à ce stade initial.

Le Conseiller juridique exprime le souhait et l'espoir que cette mission permettra d'envisager à brève échéance une négociation de l'accord cadre général sur la base des résultats des entretiens préliminaires.

Le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler à Son Excellence Madame la Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de la République du Burundi les assurances de sa très haute considération.

Le 21 décembre 2006